



Christophe Castaner
@CCastaner



Suivre

Dès ce soir #Sarkozy visite ses nouveaux bureaux. Sommaire mais coquet.



Dépôt de plainte contre Messieurs CASTANER, NUNEZ et PHILIPPE pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui

Nous avons écrit une [lettre ouverte à Christophe CASTANER le 19 mars 2020](#) pour le sommer de donner des masques et des gants pour protéger la santé et la vie de nos collègues, tout en lui rappelant ce qu'était réellement le droit de retrait. Nous avons d'ailleurs mis un [modèle de rapport](#) à disposition de nos collègues ne voulant pas sacrifier leur vie en vain.

Depuis notre courrier l'organe de propagande du Ministère de l'Intérieur le SICOP a déclaré le 1^{er} avril 2020 à la revue DALLOZ, que « le virus n'est pas dans l'air » et que tout litige sur le droit de retrait sera tranché au tribunal administratif. Exactement l'inverse de ce que dit [l'article 5-6 décret n°82-453](#).

En même temps, les CRS se sont vus retirer leurs masques en dotation et un de nos collègues est mort du covid-19.

Enfin nous avons dénoncé l'usage intensif du gaz CS, sans aucun équipement de protection, lors des diverses manifestations contre la politique gouvernementale. Aujourd'hui nos collègues qui ont été envoyés en première ligne ont une fragilité pulmonaire, qui accroît les risques de mort en cas de contamination au covid-19.

En tant que syndicat républicain et responsable, nous avons à cœur de défendre la vie et la santé de nos collègues de tous corps, sans chercher à faire « un chantage » auprès de notre employeur au vu de la situation sanitaire. Au contraire nous agissons.

C'est pour cela que nous déposons plainte auprès de la Cour de Justice de la République contre Messieurs CASTANER, NUNEZ et PHILIPPE pour [mise en dangers délibérés de la vie d'autrui](#) et [entrave aux mesures d'assistance](#), par l'intermédiaire du cabinet de notre avocat [Maître BOUZROU](#).

Une seconde plainte va suivre contre les directeurs et chefs de service de la Police Nationale qui ont interdit le port du masque ou qui ont fait travailler nos collègues sans protection les exposant à un danger de mort.

Si comme nous vous pensez que la place du Premier Ministre, du Ministre de l'Intérieur et de son secrétaire d'état est plus en prison qu'au gouvernement, merci de participer à la cagnotte solidaire, qui servira à payer les frais de ces procédures : <https://www.lepotsolidaire.fr/pot/oeswcshw>.

« L'utilisation d'un masque, ce sont des gestes techniques précis, sinon on se gratte le nez sous le masque, on a du virus sur les mains ; sinon on en a une utilisation qui n'est pas bonne, et ça peut même être contre-productif. » Sibeth NDIAYE

